

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2015

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 14 décembre 2015 à 18h30 à la Salle du Conseil municipal de MONTSALVY, sur la convocation du Président Vincent DESCOEUR, en date du 10 décembre 2015.

Etaient présents : *(les délégués suppléant des conseillers titulaires sont portés en italique)*

Mesdames et Messieurs : Jean-Marc LABORIE, Jean-Pierre BOULANGER, Jean-Pierre LISSORGUES, Claude DELMAS, Clément RAYMOND, Jean-Louis PUECH, Jean-Marc ARNAL, Clément ROUET, Jean-Louis RECOUSSINES, Pierre SIQUIER, Jean-Louis FRESQUET, Raymond FROMENT, Annie PLANTECOSTE, Christian GUY, Michel PUECH, Vincent DESCOEUR, Benoit MADAMOUR, Michel MERAL, David ERNEST, Jean-Claude CASTANIER, Léon PERIER, Yves COUSSAIN, Magalie MOUGEOT, Serge ROUCHET, *Jean-Pierre BOULANGER*.

Absents excusés : Messieurs, Michel CASTANIER (suppléé), François DANEMANS (suppléé), Philippe CASTANIER, Maryline CAPREDON, Nicolas CAYRON, Jean-Louis LARROUSSINIE.

Etaient aussi présents des membres suppléants, sans voix délibérative:

Secrétaire de séance : Clément ROUET.

Les membres de l'assemblée disposent des projets de délibération de la présente séance.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION TOURISTIQUE DES BERGES DU LOT

M. le Président prie l'ensemble des conseillers de bien vouloir excuser une convocation aussi tardive, en fin d'année, précisant que l'ordre du jour est justifié par l'opportunité de mobiliser un reliquat de FNADT dans le cadre du programme de l'Entente Interdépartementale de la Vallée du Lot. Il indique que les délais sont très contraints et qu'ils n'ont pas été précisés en amont. Un dossier a donc été constitué dans l'urgence, après un échange avec le SGAR de la Préfecture de Midi-Pyrénées qui coordonne la gestion du FNADT Vallée du Lot. Il souligne également que M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal s'est montré très compréhensif.

M. le Président présente le projet d'aménagement et de valorisation touristique des berges du Lot qui consiste à rétablir un accès à la rivière et à proposer un parcours de découverte, sur la rive cantalienne du Lot, entre Vieillevie et Saint-Projet de Cassaniouze, soit sur une distance de 5.3 kms.

La création de ce sentier sensoriel sera accompagnée de l'aménagement d'une aire de loisirs à chacune des deux portes d'entrée du parcours et de l'aménagement de franchissements des affluents du Lot et autres obstacles naturels afin de garantir la qualité et l'intégration paysagère du cheminement. L'opération pourrait être engagée dès 2016 et réalisée sur les deux prochaines années.

Le programme opérationnel comprend une étude de conception, des acquisitions foncières, des travaux de restructuration des berges des affluents du Lot, des travaux d'aménagement du parcours et des franchissements ainsi que l'acquisition de matériels et équipements. Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 200 000 euros.

M. le Président précise que, dans la continuité des investissements déjà réalisés à Vieillevie, cette opération a pour objectifs de renforcer l'attractivité du territoire et de conforter l'économie touristique de la Vallée du Lot en proposant un produit nouveau et axé sur le développement des loisirs de pleine nature.

M. le Président expose la nature et le montant des dépenses prévisionnelles :

1- Etude de conception

Coût prévisionnel : 10 000 €

2- Acquisitions foncières

Coût prévisionnel : 10 000 €

3- Travaux de restructuration des berges des affluents du Lot et aménagement des franchissements (passerelles, échelles, cordages...)

Coût prévisionnel : 50 000 €

4- Aménagement du sentier sensoriel, implantation d'une signalétique ludique et pédagogique

Coût travaux : 60 000 €

Coût signalétique : 20 000 €

5- Acquisition d'équipements et mobiliers

Description : mobilier de pique-nique, jeux de plein air, modules type parcours de santé

Coût : 50 000 €

M. le Président précise qu'un groupe de travail pourra être constitué et que le projet, une fois affiné, sera de nouveau soumis au vote du Conseil.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1- Approuve le projet d'aménagement et de valorisation touristique des berges du Lot ;
- 2- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Coût prévisionnel : 200 000 € HT		
FNADT Vallée du Lot	80 000 €	40 %
FEADER	50 000 €	25 %
Conseil Départemental	30 000 €	15 %
Autofinancement	40 000 €	20 %

- 3- Autorise M. le Président à solliciter une subvention au titre du FNADT Vallée du Lot.